

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 05 mai 2022  
Procès-verbal n° 33

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL et Gérard MOUSSAC,  
**Excusés** MM. Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.  
**Non convoqué** M. Éric MAIOROFF

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 32 sans modification

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D2	B	16	13/03/22 Remis le 17/04/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2)	Fontaine le Comte (2)		08/05/22

## RAPPELS IMPORTANTS

### Article 14 – Classement en championnat (des RG de la LFNA)

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte:

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

\*\*\*\*\*

### Décision de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay

Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :

- Pour l'accession de Départemental 2 à Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2<sup>ème</sup>) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal avérage obtenu par ce nouveau classement).

- Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

\*\*\*\*\*

## Article 167.6 (des RG de la FFF)

6. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

→ Cette disposition s'applique que les équipes séniors jouent ou ne jouent pas.

\*\*\*\*\*

## Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.  
Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Adriers	GJ 3 Vallées 86	Poitiers Asac
Antran	Ingrandes	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Avanton	L'Envigne	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	La Pallu	Smarves Iteuil
Biard	Loudun	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	St Benoît
Buxerolles	Migné Auxances	St Léger de Montbrillais
Cenon sur Vienne	Montamisé	St Savin St Germain
Cernay St Genest	Montmorillon	Stade Poitevin
Champagné St Hilaire	Naintré	Usson l'Isle
Chasseneuil St Georges	Neuville	Valence en Poitou OC
Château Larcher	Nieuil l'Espoir	Vallée du Salleron
Châtelleraut SO	Nord Vienne	Vendelogne
Civaux	Nouaillé Maupertuis	Verrières
Coussay	Oyré Dangé	Vicq sur Gartempe
Coussay les Bois	Ozon	Vouillé
Dissay	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil Béruges
Fleuré	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23701983 : Boivre (1) – Avanton (1) en poule A du 15/05/22**

Demande du club d'Avanton (courriel du 30/04/22 à 18h17) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club d'Avanton.

## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23769779 : Oyré Dangé (2) – St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 15/05/22**

Demande du club de Oyré Dangé pour modifier la rencontre en rubrique.

**Dossier en instance**

### **Match n° 23758780 : Sommières St Romain (1) – Château Larcher (2) en poule C du 01/05/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Aymen MERAIMI (02/05/22 à 04h33).

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Courriel du club de Château Larcher (02/05/22 à 13h27) signalant la blessure du joueur Louis PIRES (bras gauche).

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758783 : Vivonne (1) – Brion St Secondin (2) en poule C du 30/04/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan MAINGUENEAU (30/04/22 à 22h56) signalant avoir oublié de rentrer les remplacements.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702176 : Jaunay Marigny (3) – Moncontour (1) en poule A du 01/05/22**

La rencontre avait été inversée par la Commission.

Courriel du club de Jaunay Marigny (le 30/04/22 à 20h33) signalant le forfait de son équipe

3<sup>ème</sup> forfait de Jaunay Marigny (3) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Jaunay Marigny

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Jaunay Marigny (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la prochaine journée prévue au calendrier

Ce forfait étant déclaré lors des trois dernières journées, il sera fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.

L'équipe de Cissé (1), devant rencontrer cette équipe, est vainqueur par 3 buts à 0 pour le dernier match de championnat.

### **Match n° 23702308 : Ozon (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B du 01/05/22**

Courriel du club de Poitiers Gibauderie (le 29/04/22 à 20h49) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait de Poitiers Gibauderie (2) (sans déplacement)

Amende de 41€ au club de Poitiers Gibauderie

### **Match n° 23702250 : Dissay (1) – Bonneuil Matours / Archigny (1) en poule B du 15/05/22**

Demande du club de Bonneuil Matours (courriel du 03/05/22 à 17h29) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Bonneuil Matours.

### **Match n° 23702511 : Rouillé (2) – Civaux (2) en poule D du 15/05/22**

Demande du club de Rouillé (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement des deux équipes, la Commission accepte de fixer la rencontre au samedi 14/05/22 à 20h.

**Match n° 23702647 : Nieuil l'Espoir (3) – Poitiers Cep (2) en poule E du 15/05/22**

Demande du club de Nieuil l'Espoir (courriel du 01/05/22 à 22h22) pour avancer la rencontre en rubrique.

Compte tenu du classement de Poitiers Cep (2), la Commission ne peut pas accepter de fixer la rencontre au samedi.

<b>DEPARTEMENTAL 5</b>
------------------------

**Match n° 23757941 : L'Envigne (3) – ASM (2) en poule A du 01/05/22**

Courriel du club de L'Envigne (le 01/05/22 à 10h59) signalant le forfait de son équipe  
2<sup>ème</sup> forfait de L'Envigne (3) (sans déplacement d'ASM (2))

Amende de 31€ au club de L'Envigne

**Match n° 23757942 : St Léger de Montbrillais (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 01/05/22**

Courriel du club Monts sur Guesnes (le 01/05/22 à 20h36) signalant le forfait de son équipe  
3<sup>ème</sup> forfait de Mont sur Guesnes (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Mont sur Guesnes.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Monts sur Guesnes (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la prochaine journée prévue au calendrier

Ce forfait étant déclaré lors des trois dernières journées, il sera fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.

L'équipe de Sammarcolles / Mouterre Silly (1), devant rencontrer cette équipe, est vainqueur par 3 buts à 0 pour le dernier match de championnat.

**Match n° 23758068 : Avanton (2) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 24/04/22**

Feuille de match, informatisée parvenue tardivement

**Dossier classé.**

**Match n° 23758071 : Antran (3) – Availles en Châtelleraut (3) en poule B du 01/05/22**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (le 01/05/22 à 11h13) signalant le forfait de son équipe  
2<sup>ème</sup> forfait d'Availles en Châtelleraut (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Availles en Châtelleraut

**Match n° 23758074 : Bonneuil Matours / Archigny (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule B du 01/05/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (01/05/22 à 18h35) signalant un problème avec la tablette et donnant les faits de jeu et le score du match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 11 mai 2022** :

- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

**Dossier en instance.**

**Match n° 23758196 : Oyré Dangé (3) – Buxeuil (1) en poule C du 24/04/22**

Courriel du club de Oyré Dangé (25/04/22 à 12h07) signalant la panne de la tablette au moment de saisir les données en fin de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

La Commission a reçu les informations de la part du club de Buxeuil (05/05/22 à 10h25) et la feuille de match papier pour la partie de Oyré Dangé (3)

Feuille de match complétée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 23758144 : Oyré Dangé (3) – Pleumartin La Roche Posay (1) en poule C du 15/05/22**

Demande du club de Oyré Dangé pour modifier la rencontre en rubrique.

**Dossier en instance**

**Match n° 23758197 : Les Ormes (1) – Coussay les Bois (2) en poule C du 24/04/22**

Courriel d'observation du club de Coussay les Bois (24/04/22 à 20h10)

Observation posée suite à l'entrée en jeu à la 60<sup>ème</sup> minute du joueur n° 13 des Ormes arrivé après le début de la 2<sup>ème</sup> mi-temps, il est rentré sur le terrain alors que la règle l'interdit.

Considérant que le club de Coussay les Bois a porté une mention dans les observations d'après match.

Considérant que le joueur en cause est licencié et avait été inscrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Par ces motifs dit l'observation non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

**Dossier classé.**

**Match n° 23758207 : Leigné sur Usseau (2) – Ozon (3) en poule C du 01/05/22**

Courriel du club de Leigné sur Usseau (02/05/22 à 16h49) signalant un problème au moment de la synchronisation de la tablette.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 23758468 : Valence en Poitou Couhé (1) – Availles Limouzine (1) en poule E du 01/05/22**

Courriel du club d'Availles Limouzine (le 29/04/22 à 19h40) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait d'Availles Limouzine (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Availles Limouzine

**Match n° 23758602 : Poitiers Asac (2) – Vouillé (2) en poule F du 01/05/22**

Courriel du club de Vouillé (le 02/05/22 à 12h54) signalant le forfait de son équipe

2<sup>ème</sup> forfait de Vouillé (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Vouillé

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

**Match n° 23801435 : Stade Poitevin (1) – ASM / Loudun (1) du 29/04/22**

Courriel du Stade Poitevin (02/05/22 à 09h54) signalant un problème de tablette et fournissant le rapport FMI et la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

**Match n° 23801438 : Ste Eanne (1) – Stade Poitevin (1) du 15/05/22**

Demande du club de Stade Poitevin (Footclubs) pour avancer la rencontre en rubrique.

L'éclairage du stade de Ste Eanne n'étant pas homologué, la Commission ne peut pas accepter d'avancer cette rencontre au vendredi 13/05/22 à 20h.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 24302401 : Le Tallud (1) – Gatinaise (1) en poule A du 08/05/22**

Les demandes d'arbitre doivent être transmises au District sur le territoire duquel se situe la rencontre.

Dossier transmis au District 79.

## COUPE TASSIN

**Match n° 24482959 : Nouaillé (1) – Migné Auxances (1) du 14/04/22**

Feuille de match informatisée parvenue sans les faits de jeu.

La Commission a reçu les informations de la part de M. Mathieu RICHARD arbitre officiel de la rencontre.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 24274987 : Thuré Besse (3) – Espoir (1) en poule B du 17/04/22 remis le 01/05/22**

Courriel du club de Thuré Besse (le 30/04/22 à 9h33) signalant le forfait de son équipe

6<sup>ème</sup> forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement d'Espoir FC (1))

Amende de 15€ au club de Thuré Besse

## CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

**Le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)**

**Émargement à partir de 9h30**

**Début de la réunion à 10h.**

## MATCHS AMICAUX DE FIN DE SAISON

### **Match n°24486869 : Celles-Verrines / Chauray / Es Gatinaise (1) – Moncoutant (1) du 01/05/22**

Courriel du club de Moncoutant (le 28/04/22 à 10h33) signalant le forfait de son équipe

Forfait de Moncoutant (1) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (jeudi 28/04/22 à 10h33), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

### **Match n° 24486870 : St Varent / Airvo (1) – Neuville (1) du 01/05/22**

Courriel du club d'Airvault (le 30/04/22 à 10h36) signalant le forfait de son équipe

Forfait de St Varent / Airvo (1) (sans déplacement de Neuville (1))

Amende de 15€ au club de St Varent.

### **Match n° 24486871 : Valdivienne / Chauvigny (2) – Vouneuil Béruges (1) du 01/05/22**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

## Prochaines rencontres

### 15/05/2022 (Journée 14 de D2)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)
VOUNEUIL BERUGES (1)	ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)
NEUVILLE (1)	MONCOUTANT (1)

Exempts : AVAILLES / NAINTRE (1), DISSAY (1) et POITIERS GIBAUDERIE (1) (D2)

## MATCHS AMICAUX U11/U13 - fin de saison (géré par le District 86)

### Propositions de rencontres

Nous avons été vigilants sur la distance des déplacements à effectuer par les équipes.

#### Journée 1 : 07/05/2022

CHERVEUX (1)	LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)
MONTMORILLON (2)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	<del>VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)</del>
FC BOUTONNAIS (1)	LUSIGNAN (2)

#### Journée 2 : 14/05/2022

LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
LUSIGNAN (2)	<del>VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)</del>
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	CHERVEUX (1)
FC BOUTONNAIS (1)	MONTMORILLON (2)

#### Journée 3 : 21/05/2022

<del>VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)</del>	CHERVEUX (1)
LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	LUSIGNAN (2)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	FC BOUTONNAIS (1)
MONTMORILLON (2)	POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les forfaits ne seront pas amendés mais nous vous demandons d'avertir le club adverse et le district par correction.

→ Retrait de l'équipe de Val de Boutonne / St Romans (courriel du 11/04/22 à 10h43)

### RÉSERVES NON CONFIRMÉES

#### Rencontre du 30/04/22

- Match n° 24492563 : Châtelleraut SO (2) – Sèvres Anxaumont / Montamisé (1) en Challenge U15

### **Rencontres du 01/05/22**

- Match n° 23703164 : Migné Auxances (3) – Pleumartin La Roche Posay (1) en Départemental 3 poule B
- Match n° 23758785 : Fleuré (2) – Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule C
- Match n° 23702311 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Ingrandes / Antoigné (2) en Départemental 4 poule B
- Match n° 23702443 : Lavoux-Liniers (1) – Buxerolles (3) en Départemental 4 poule C
- Match n° 23702703 : Boivre (2) – Biard (2) en Départemental 4 poule E

## **DIVERS**

### **Courriels des clubs d'Availles en Châtelleraut, Bonnes, Croutelle, La Pallu, Poitiers 3 cités et Smarves Iteuil :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

### **Courriel du club de Bonneuil Matours :**

Pris note

## **TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24€

### **Rencontre du 24/04/22**

Match n° 23758068 : Avanton (2) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en Départemental 5 poule B  
le 30/04/22 à 21h46

### **Rencontres du 01/05/22**

Match n° 23702444 : Vicq sur Gartempe (2) – Leignes sur Fontaine (2) en Départemental 4 poule C  
le 03/05/22 à 08h48

Match n° 23702706 : Vouneuil Béruges (2) – St Benoît (3) en Départemental 4 poule E  
le 04/05/22 à 17h51

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 11 mai 2022 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, Didier DANIEL.**